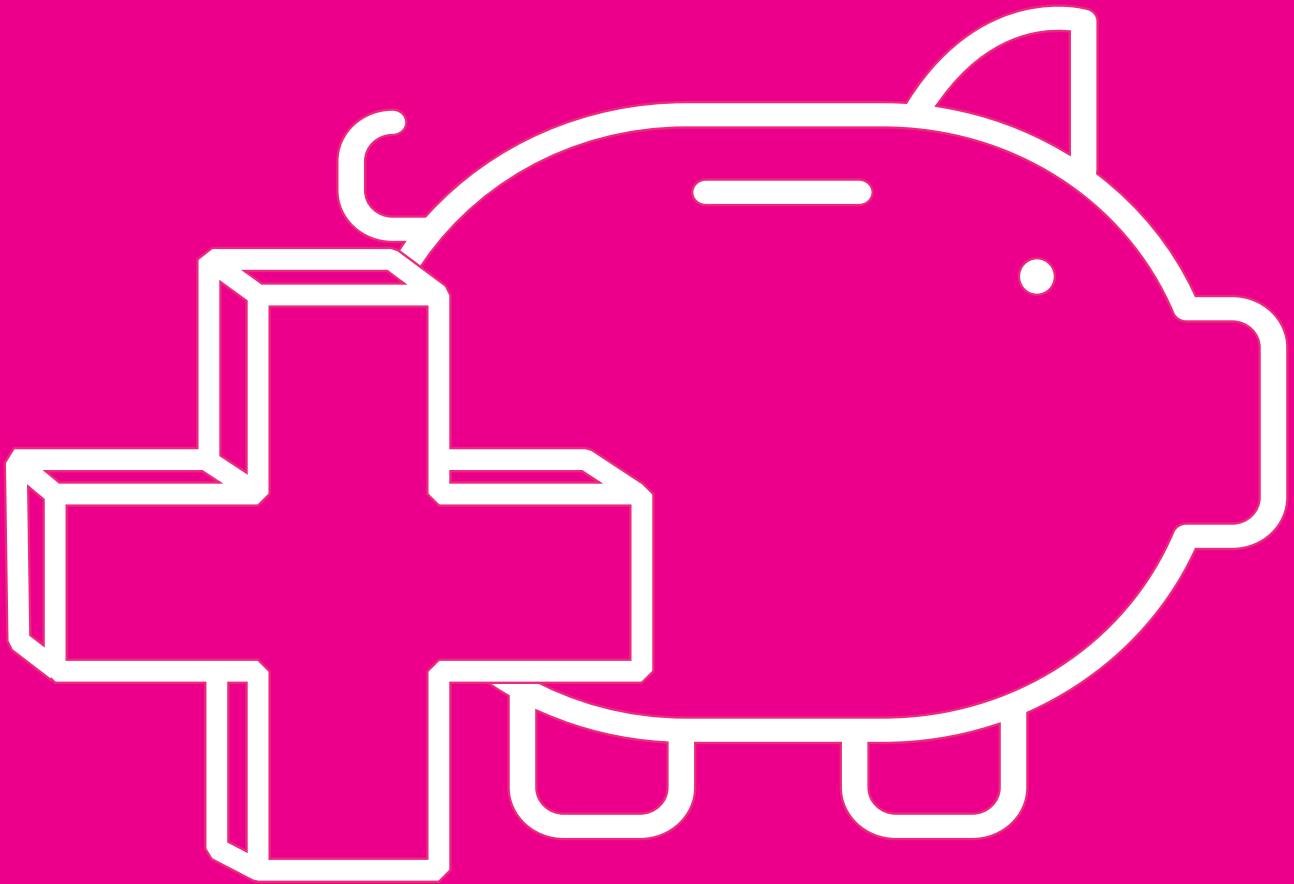




// Postscriptum n°18
Journal du Parti socialiste genevois
Mai 2019 //

10%



OUI

initiative 10%
Votation cantonale n°7
Le 19 mai 2019

SOMMAIRE

ÉDITO

- P.3** ● Le PS genevois et la RFFA cantonale, *par Gérard Deshusses*

DOSSIER // VOTATIONS

- P.4** ● NON à la réforme fiscale et financement de l'AVS (RFFA), *par Lydia Schneider Hausser*
P.5 ● Une première étape dans la lutte pour le contrôle des armes!, *par Thomas Bruchez*
P.6 ● Sauver les retraites en créant du logement, *par Caroline Marti*
P.7 ● Pas de conditions de travail, pas d'ouverture les dimanches!
Soyons intransigeant-e-s!, *par Romain de Sainte Marie*
P.8 ● RFFA cantonale ou le dilemme cornélien du PS, *par Salima Moyard*
P.9 ● Pour une politique culturelle cohérente à Genève, *par Nicolas Clémence*
P.10 ● Pour des primes d'assurance-maladie plafonnées à 10% du revenu
des ménages!, *par Carole-Anne Kast*
P.11 ● Contreprojet à l'IN 170: c'est déjà une victoire!, *par Marko Bandler*

VIE DU PARTI

- P.12** ● «#PasDansMonParlement»: stop au sexisme et au harcèlement!, *par Liliane Maury Pasquier*
P.13 ● La grève du climat, *par Anne Emery-Torracinta*
P.13 ● Il est temps de relancer la politique de cohésion sociale en milieu urbain!, *par Thierry Apothélos*
P.14 ● L'urgence climatique exige l'action immédiate, *par Thomas Wenger*
P.15 ● Carouge, des projets de gauche réussis, *par Stéphanie Lammar et Matthias Meyer*
P.16 ● Coordination des commissions et développement durable, *par Françoise Jolliat*
P.17 ● Renouvellement au Secrétariat du PS genevois, *par Eloisa Gonzalez et Thomas Wenger*
P.18 ● La Grève nationale des Femmes* du 14 juin 2019 : les raisons du
grand débrayage (Vol. II), *par Aurélie Fiedli*

Crédits des photos :

P.6 istock/adventtr

P.7 istock/peopleImages

P.8 istock/nuthawutSomsuk

P.9 istock/colobusYeti

P.11 istock/brazzo

P.15 Flickr Damien.a

Rédacteur en chef : Nicolas Clémence

Comité de rédaction : Guy Chevalley, Diego Esteban,

Eloisa Gonzalez, Clémence Peillex, Michel Pomatto,

Albert Rodrik et Virginie Studemann

Graphisme : Morgane Dentan

Impression : Imprimerie Nationale

Parti socialiste genevois

15 rue des Voisins – 1205 Genève

022 338 20 70

psg@ps-ge.ch / www.ps-ge.ch

Page Facebook : «PS genevois»

Le Postscriptum est envoyé aux sympathisant-e-s et
aux membres du PS genevois. Il paraît 5 fois par année.



LE PS GENEVOIS ET LA RFFA CANTONALE

Par **Gérard Deshusses**
Président du PS genevois

Camarades,

Il convient tout d'abord de remercier de leur travail les député-e-s de la commission fiscale qui ont pratiqué avec habileté l'art du compromis, obtenant, sous réserve du soutien du PS genevois à la RFFA cantonale, une compensation importante sous forme de subsides versés à la politique sociale de notre canton, correspondant très exactement aux pertes fiscales dues à l'acceptation de la loi sur la réforme cantonale de l'imposition des entreprises, soit pour la première année 186 millions.

Séduisant dans un premier temps, cet accord a rencontré l'aval d'une majorité de notre parti, le 19 janvier, non sans quelques réserves et inquiétudes. Il aurait fallu lier en termes de vote les deux lois, la RFFA et son pendant traitant des compensations négociées. Pour beaucoup, l'accroissement programmé de la dette soulevait bien des craintes. Du coup, il a été décidé qu'une Assemblée ultérieure déciderait des recommandations de vote à donner.

Ces doutes, Camarades, étaient attendus de la part d'un parti où priment la réflexion et le débat. Nos membres exigent le temps nécessaire à l'appropriation des dossiers, le temps de se forger leur opinion.

Or, le Conseil d'État, sous l'impulsion de la ministre des finances, a imposé un rythme extrêmement rapide au traitement de ce projet de réforme très complexe.

Cette précipitation, au final, a été perçue négativement, comme une manœuvre, renforçant les réserves émises. C'est dire que le revirement du 12 mars ne fut qu'une demi-surprise.

Camarades, nous partageons plus que jamais, en cette période de crises multiples qui frappent d'abord les populations les moins favorisées, les mêmes valeurs et les mêmes objectifs.

Persuadé-e-s de la nécessité d'étendre l'aide sociale indispensable à nombre de nos concitoyennes et concitoyens, nous avons, cette fois-ci, eu plus de difficultés à converger sur les moyens, craignant majoritairement que la droite ne reprenne d'une main ce qu'elle offre de l'autre. Le cas échéant, il nous appartiendra, après le 19 mai, de nous mobiliser et de soutenir le travail de nos député-e-s afin de maintenir les prestations sociales si durement acquises.

Camarades, au-delà des enjeux de ces prochaines votations, toutes et tous ensemble, nous poursuivons notre lutte pour plus de justice sociale, toutes et tous ensemble, nous nous lançons avec force dans la campagne des élections fédérales ! Pour les gagner.

Ensemble. Avec le sourire. ●

NON À LA RÉFORME FISCALE ET FINANCEMENT DE L'AVS (RFFA)



RFFA est le reflet de la politique de la droite majoritaire à Berne. Pour la faire passer, elle en a fait un paquet ficelé avec un apport de 2 milliards de francs à l'AVS.

Même si en apparence cette augmentation semble bienvenue, elle sera à la charge des entreprises et des employé-e-s ; les PME seront les plus touchées par cette mesure. La TVA et les contribuables compléteront le solde.

Ce financement n'empêchera pas la droite de tenter de faire passer son projet AVS21 préconisant une augmentation de l'âge de la retraite des femmes, qui a fait échouer AVS2020. La fiscalité est austère mais les recettes qu'elle engendre sont l'outil principal de la redistribution des richesses. Pour les Socialistes, cela implique que ces recettes soient utilisées pour un service public de qualité au profit de toutes et tous (formation, aide sociale, sécurité, transports publics, distribution d'énergie, etc.). Pour la droite, il s'agit notamment de prélever l'argent dans la poche de la majorité de la population au profit de la minorité la plus riche.

RFFA n'est rien d'autre que RIEIII avec un nouveau nom. RIEIII a été rejetée clairement en 2017 avec 59 % de NON. La droite s'en moque, l'important est de servir les grandes entreprises.

Si le taux d'imposition sur le bénéfice baisse pour toutes les entreprises c'est encore les grandes et très grandes en-

Par **Lydia Schneider Hausser**
Candidate au Conseil national

treprises qui font de colossaux bénéficiaires qui seront favorisées, alors que les PME, dont les bénéficiaires sont en général modestes, voire très modestes, ne verront pas leurs impôts diminuer de manière significative.

Les outils de défiscalisation comme la patent box, les montants engagés pour la recherche et le développement, l'auto-financement et l'intérêt sur le capital ne pourront pratiquement pas être utilisés par les PME, mais permettront aux grandes entreprises de diminuer jusqu'à 70 % du montant de l'imposition sur le bénéfice.

RFFA maintient nombre de déductions possibles sur l'impôt sur le capital : lors de participations aux brevets et prêts consentis à des sociétés du groupe, liées aux réserves latentes et amortissements spéciaux à l'entrée en Suisse ou encore par l'extension de l'imputation forfaitaire d'impôt pour éviter les doubles impositions internationales. Ce sont encore les grandes entreprises qui pourront en profiter et non les PME.

Le seul point « positif » du projet est la taxation des dividendes à hauteur de 70 % pour la Confédération et de 50 % pour les cantons pour autant que l'actionnaire possède au minimum 10 % du capital d'une société.

La collectivité « paie » toute baisse de la fiscalité par des diminutions des investissements publics et des prestations à la population et in fine par l'accélération et l'augmentation de la pauvreté dues à l'accaparement des richesses par une minorité.

Prenons nos voisins-nyonnais-es. Suite à l'acceptation, sur Vaud, de la RIE III cantonale, les communes doivent combler les manques de ressources. Pour ce faire la commune de Nyon a proposé une augmentation de l'impôt communal ; cette augmentation contestée par un référendum de la droite vient d'être refusée par la population. Nyon doit couper pour 6 millions de prestations en 2019 ; combien de citoyen-ne-s vont-ils/elles être impacté-e-s ?

Avec RFFA, le cadeau donné aux entreprises et aux actionnaires est empoisonné par un miroir aux alouettes de l'AVS. Mais devons-nous payer pour des cadeaux à des grandes entreprises qui estiment que la démocratie n'est qu'une ressource de plus à disposition de leur pouvoir ?
Simplement NON le 19 mai prochain. ●

UNE PREMIÈRE ÉTAPE DANS LA LUTTE POUR LE CONTRÔLE DES ARMES !

Par **Thomas Bruchez**

Porte-parole de la Jeunesse socialiste genevoise

Suite à la vague d'attentats terroristes qui a frappé l'Europe durant l'année 2015, l'Union européenne a décidé d'adapter sa directive sur les armes afin d'améliorer leur traçabilité et éviter une utilisation criminelle de celles-ci.

En tant que membre de l'espace Schengen, la Suisse a pu participer au processus d'élaboration de la directive. En invoquant les particularismes et traditions suisses, elle a contribué à ce que les mesures prévues par la directive restent relativement légères. En effet, l'idée d'une interdiction totale de la possession privée d'armes automatiques et semi-automatiques a été abandonnée tout comme celle de tests psychologiques et médicaux obligatoires en vue de l'acquisition et de la détention d'armes.

Le 16 juin 2017, le Conseil fédéral a annoncé que la directive européenne sur les armes serait transposée dans le droit interne. En septembre 2018, l'arrêté fédéral mettant en œuvre la directive a été accepté par le Parlement. Suite à cela la Communauté d'intérêt du tir suisse et certains élus UDC ont décidé de se saisir du référendum. En effet, selon eux, la directive serait « inique, liberticide, inutile, dangereuse et anti-Suisse ». Le référendum a abouti avec près de 125'000 signatures valides.

Cette directive est constituée d'une extension du champ d'application et de précisions terminologiques. La catégorie A, qui désigne les armes qui ne peuvent être acquises qu'avec une autorisation exceptionnelle, est étendue aux armes semi-automatiques parmi lesquelles on compte le FASS 90, arme laissée aux Suisses à la fin de leur service militaire. Ces armes ne peuvent être acquises que pour des tâches de protection spécifiques, à des fins de défense nationale ou à des fins éducatives, culturelles, de recherche et historiques. Toutefois des dispositions spéciales ont été créées pour certains groupes (collectionneurs, musées et tireurs sportifs). Ainsi, les tireurs sportifs doivent simplement démontrer qu'ils pratiquent ce sport alors que les musées et les collectionneurs doivent fournir la preuve d'une conservation sûre. Par ailleurs, les Suisses pourront toujours conserver leur fusil d'assaut à la maison alors que les chasseurs pourront continuer à utiliser les mêmes armes. Des améliorations en termes de contrôle du commerce des armes et de traçabilité sont également apportées. Désor-

mais, les autorités sont tenues de réexaminer les autorisations délivrées à intervalles réguliers, tous les éléments essentiels des armes doivent être marqués, les données seront conservées plus longtemps et des informations pourront être échangées entre États Schengen.

« Cette nouvelle loi apporte des progrès non-négligeables en termes de transparence, de contrôle et de traçabilité dans le domaine des armes »

Cette nouvelle loi sur les armes apporte donc des progrès non-négligeables en termes de transparence, de contrôle et de traçabilité dans le domaine des armes. Toutefois, cela est insuffisant. Aujourd'hui, 34 % des victimes de tentatives d'homicide et 51 % des victimes décédées le sont au sein de la sphère domestique. Or, il est impossible d'ignorer le lien causal entre ce phénomène et la détention d'armes à la maison. Ainsi, durant la période 2009-2016, le nombre moyen de victimes d'homicides domestiques a diminué de 22 % par rapport aux années 2000-2004, et celui des victimes décédées de 40 %. Cette diminution est directement imputable à un changement introduit dans la loi sur les armes en 2009 qui oblige les militaires à obtenir un certificat d'acquisition d'armes après la fin du service militaire.

Il convient donc de saluer les avantages apportés par la nouvelle loi tout en réaffirmant la nécessité de durcir encore davantage les conditions d'acquisition et de détention d'armes. Le Parti socialiste genevois se doit de porter ce OUI critique ! ●

SAUVER LES RETRAITES EN CRÉANT DU LOGEMENT

Par **Caroline Marti**

Vice-présidente du PS genevois
et Députée socialiste



Payer plus pour gagner moins, c'est le remède que tentent de nous faire avaler le Conseil d'État et la majorité de droite pour régler l'avenir des retraites des quelque 50'000 assuré-e-s de la CPEG.

Alors que la gestion et les rendements de la caisse sont excellents, une recapitalisation de la caisse de pension des fonctionnaires est rendue nécessaire par deux choix politiques passés portés par des élu-e-s de droite. La décision de faire fonctionner les caisses de pension des employé-e-s de l'État (ex-CIA et CEH) en capitalisation partielle a été prise dans les années 1980 par le Conseiller d'État Robert Ducret, ce qui fonctionnait très bien jusqu'à la deuxième décision politique, celle du Conseiller national Beck, en 2010, qui a imposé une capitalisation minimale des caisses publiques à 80%. Finalement, la baisse des taux d'intérêt a fini de mettre la CPEG dans une situation plus que délicate: sans recapitalisation, le Comité de la caisse sera contraint de prendre des nouvelles mesures d'assainissement qui conduiraient à une baisse des rentes de 10% supplémentaires.

Les Socialistes sont convaincu-e-s que les assuré-e-s de la CPEG n'ont pas à supporter seul-e-s le poids financier de

ces décisions passées et des effets de la conjoncture économique. D'autant plus qu'ils et elles ont déjà payé un lourd tribut des réformes passées. Moins 12% de rentes lors de la fusion entre la CIA et la CEH et moins 5% dès 2018 suite à l'augmentation de l'âge pivot. L'ASLOCA et le Cartel intersyndical de la fonction publique, en collaboration avec les Socialistes, les autres partis de gauche et le MCG, ont formulé une proposition alternative à celle du Conseil d'État qui recapitalise la caisse tout en maintenant le niveau de rente actuel, la répartition des cotisations sociales 2/3 employeur – 1/3 employé-e et un système en primauté de prestations. Par ailleurs, la recapitalisation se fera à travers un transfert de terrain de l'État à la CPEG. Ainsi cette réforme profitera autant aux assuré-e-s qu'aux locataires qui bénéficieront de logements non spéculatifs.

« Les assuré-e-s
de la CPEG n'ont pas
à supporter seul-le-s le poids
financier de ces décisions
passées »

À l'inverse, le projet de loi du Conseil d'État prévoit une baisse des rentes jusqu'à moins 5%, augmente le taux de cotisation à la charge des employé-e-s (42-58) et propose un passage à un système en primauté de cotisations, faisant peser les risques liés à la conjoncture économique sur les épaules des assuré-e-s seul-e-s et non plus sur celles de l'employeur. Ainsi, en cas de baisse des taux d'intérêt et donc, du taux technique, le niveau des rentes sera revu à la baisse.

Afin de maintenir les rentes des assuré-e-s de la CPEG tout en créant du logement non spéculatif qui bénéficiera à l'ensemble de la population, le Parti socialiste vous invite à voter et faire voter OUI à la loi 1 sur la CPEG (L12228) et NON à la loi 2 sur la CPEG (L12404). Lors de la question subsidiaire pour départager les propositions dans l'hypothèse où elles seraient les deux acceptées, les Socialistes vous invitent à privilégier la loi 1. ●



PAS DE CONDITIONS DE TRAVAIL, PAS D'OUVERTURE LES DIMANCHES ! SOYONS INTRANSIGEANT-E-S !

Par **Romain de Sainte Marie**
Député socialiste

Le 27 novembre 2016, la population a accepté par 57.4% des voix le contre-projet à l'initiative « Touche pas à mes dimanches ». Ce texte constitue un compromis équilibré, dont les Socialistes ont été le moteur au Grand Conseil, permettant l'ouverture de trois dimanches par année, en plus du 31 décembre, pour autant que des conditions de travail dignes pour tout le personnel de vente soient garanties par une convention collective de travail. Trois ans après son approbation populaire, la droite bafoue ce compromis en proposant que les ouvertures dominicales ne soient plus conditionnées à ce type de protection des salarié-e-s. En résumé, voilà les milieux patronaux qui veulent le beurre (les ouvertures des dimanches) et l'argent du beurre (sans avoir à négocier de contreparties pour le personnel).

La question de l'horaire d'ouverture des magasins apparaît aux yeux des milieux patronaux comme une solution « miracle » aux problèmes que traverse le commerce de détail genevois. Car il est vrai que la situation économique des magasins dans le canton n'est pas enthousiasmante. Toutefois, intéressons-nous aux vrais problèmes qui affectent le commerce : achats en ligne et prix plus attractifs en France voisine représentent les facteurs d'une concurrence effrénée. Le tourisme d'achat n'est pas dû aux horaires des magasins, mais aux différences de prix, selon les études menées par le lobby du commerce de détail. Hormis dans quelques cas bien précis de magasins très proches de la frontière, étendre les horaires d'ouverture le dimanche n'aura aucun impact. De plus, cela ne devrait pas augmenter le revenu des supermarchés : un franc dépensé le samedi ne pourra pas être dépensé le dimanche.

De la même manière, ouvrir plusieurs dimanches par année n'augmente pas le nombre d'emplois. On constate en réalité que les grandes enseignes du commerce de détail tendent à compresser leur masse salariale pour augmenter leur marge. Malgré un volume de clientèle stable (-0.7% en dix ans), le groupe Migros Genève a ainsi réduit son personnel de près de 11% durant la même période, pour une surface de vente en augmentation. La création d'emploi induite par l'ouverture du dimanche est un leurre qui se traduira par des horaires fractionnés sur la semaine pour le personnel déjà employé.

Ouvrir tous les commerces trois dimanches par année nuit aux petits commerces. Les propriétaires de ceux-ci peuvent déjà ouvrir le dimanche, à condition qu'ils ou elles n'occupent pas de personnel. C'est cette possibilité qu'utilisent notamment les commerçant-e-s de Carouge pour ouvrir tous les premiers dimanches du mois. Cette disposition est un avantage certain pour les petites entreprises dans la lutte acharnée pour survivre face aux grosses enseignes. En permettant des ouvertures dominicales sans protection des salarié-e-s, le nombre d'enseignes pouvant ouvrir le dimanche va exploser et accélérer la destruction des petits commerces.

Pour toutes ces raisons, il faut confirmer l'opposition des Genevois-es à l'ouverture des magasins trois dimanches par année. ●

RFFA CANTONALE OU LE DILEMME CORNÉLIEN DU PS

Par **Salima Moyard**
Députée socialiste



L'Assemblée générale du 12 mars dernier fut difficile ; le nier serait mentir. Sur un sujet aussi complexe techniquement, chargé symboliquement et explosif quant à son impact populaire à six mois des élections fédérales et douze des élections municipales, les enjeux étaient forcément cruciaux et les pressions fortes de tous côtés de l'échiquier politique.

« Le verre est-il finalement à moitié vide ou plein ? »

Pourtant, la question se résume simplement : dans cet accord négocié au pas de charge, le verre est-il finalement à moitié vide ou plein pour les militant-e-s socialistes que nous sommes ?

Certes, on pouvait se dire qu'on devait soutenir un « compromis » des partis gouvernementaux (à l'exception notable des Verts), avec un taux d'imposition des entreprises passé de 13,79 à 13,99% au motif principal que sinon, cela serait pire : nous n'aurions pas d'accord avant la suppression des statuts fiscaux au 1er janvier 2020 ; les multinationales quitteraient notre territoire dans un contexte de

concurrence fiscale acharnée même au niveau intercantonal ; et surtout, nous avons passé un accord qu'il serait problématique de renier au risque de perdre à jamais toute crédibilité politique.

Ce n'est toutefois pas cette vision des choses qui l'a emporté au sein de l'AG, et je m'en félicite à plus d'un titre. Je remercie nos commissaires à la Commission fiscale qui ont bataillé pour améliorer le plus possible le projet de loi présenté par le Conseil d'État. Ils ont fait de leur mieux mais le panier reste trop déséquilibré. Petit tour d'horizon.

« Le taux ? » : c'est mieux qu'avant mais les pertes de 400 millions CHF par an sont encore beaucoup trop élevées. « Les contreparties sociales ? » : une goutte d'eau pour la petite enfance via un très modeste prélèvement sur les cotisations sociales et le contre-projet à notre initiative, bien en-deçà des bénéfices de cette dernière pour la population. « Le soutien à nos conseillers d'État ? » : c'est en étant fort-e-s sur nos positions parlementaires que nous leur donnons l'assise nécessaire au sein du Petit Conseil. « Un compromis équilibré ? » : il n'y a aucune rentrée fiscale sérieuse malgré nos propositions (suppression du bouclier fiscal, revalorisation fiscale du patrimoine immobilier, pour ne citer qu'elles). « Plus personne ne voudra jamais négocier avec le PS ? » : la droite négocie avec nous non pas par bonté d'âme mais à chaque fois qu'elle y a un intérêt ; ici, c'était leur défaite sur RIE III et la menace de nos initiatives « Zéro pertes » et 10% LAMal. En résumé, une telle réforme, faite de cadeaux aux entreprises et d'augmentation des subsides maladie sans aucun financement pérenne, n'engendrera qu'abyssaux déficits et leurs corollaires pour la droite : coupes dans les services publics et baisses de prestations à la population.

Le PS, à Genève comme ailleurs, gagne dans les urnes quand il est droit sur sa ligne de défense des prestations à la population et des moyens donnés à l'État, via des rentrées fiscales équitablement prélevées, aligné avec ses alliés de gauche et les syndicats, et non lorsqu'il défend un compromis mou aux côtés du PLR ! NON le 19 mai aux RFFA cantonale et fédérale ! ●



POUR UNE POLITIQUE CULTURELLE COHÉRENTE À GENÈVE

Par **Nicolas Clémence**

Directeur général du Plein-les-Watts Festival

Portée par les milieux de la culture genevois, l'initiative «Pour une politique culturelle cohérente à Genève» a été déposée le 2 janvier 2018 avec 14'205 signatures! Etant une initiative constitutionnelle, elle doit obligatoirement passer devant le peuple, et ce même si le Grand Conseil la vote, ce qui a été le cas le 24 janvier 2019 par 81 voix sur 88 sans lui opposer de contreprojet.

Elle fait suite à l'entrée en vigueur de la LRT (loi sur la répartition des tâches) en 2017, qui a eu pour effet de vider de sa substance la loi sur la culture votée en 2013, sans que les milieux culturels ne soient concertés.

Le but de cette initiative est de refonder la politique culturelle cantonale, en introduisant le soutien à la création, le co-financement des institutions et la concertation entre pouvoirs publics, en tant que principes généraux, dans l'article culture de la Constitution. Ces principes réunissent largement tous les milieux culturels et toutes les disciplines, tant du côté des institutions que des artistes indépendant-e-s.

Cette révision de la Constitution servira de cadre général pour permettre d'inventer concrètement de nouveaux modèles culturels et une gouvernance structurée, adaptée et identifiable. Il s'agira notamment pour le Canton d'établir et rendre publique une véritable politique culturelle, et notamment de réformer les pratiques pour améliorer les collaborations entre pouvoirs publics (Canton, Ville de Genève et communes), avec une politique basée sur le cofinancement des institutions et de la création en fonction des disciplines.

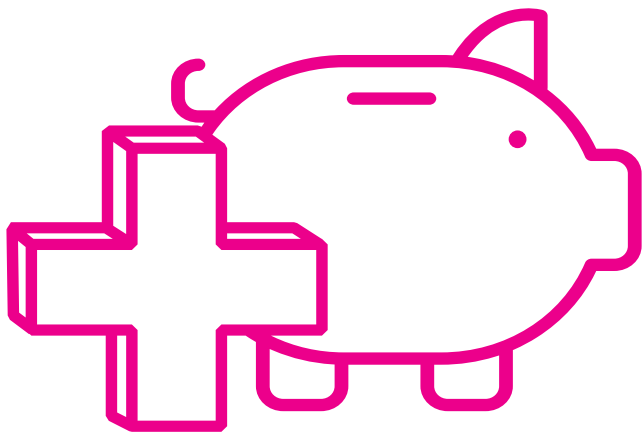
Actuellement, il faut relever en particulier l'insuffisance des soutiens à la culture alternative et à la culture non rentable: la pression foncière et les prix pratiqués sur le marché immobilier, les disparitions de lieux emblématiques comme le Rhino, Artamis et de nombreux autres lieux alternatifs depuis 2000, la problématique de la gestion des nuisances sonores et le manque de politique coordonnée de la nuit (conflits d'usages), notamment dans les nouveaux quartiers, font qu'il est difficile de maintenir ou créer de nouveaux espaces, qu'ils soient associatifs ou professionnels.

Ainsi, il sera nécessaire que les collectivités mettent à disposition (locations à prix contrôlés ou prêts à usage gratuits) des lieux d'exposition, de spectacle, de création, des résidences d'artistes, etc. permettant l'expérimentation, la formation, la création, la production artistique et la diffusion.

Mettons encore ici en lumière le travail mené en ce sens par certains collectifs culturels tels que La culture lutte, le Collectif pour une vie nocturne riche, vivante et diversifiée, ou encore Ressources urbaines.

Cette initiative essentielle pose des bases qui permettront de privilégier le dialogue, travailler à la collaboration, l'invention et l'ouverture entre acteurs et autorités. Lors de son Assemblée générale du 12 mars, le PS genevois a accepté cette initiative à l'unanimité. Camarades, je vous invite donc à voter OUI à cette initiative le 19 mai. ●

POUR DES PRIMES D'ASSURANCE-MALADIE PLAFONNÉES À 10% DU REVENU DES MÉNAGES !



Genève est l'un des cantons qui connaissent les primes les plus élevées et les plus fortes hausses moyennes de primes annuelles. Pourtant, les salaires réels et les rentes ont très peu progressé. Ainsi, le poids des primes dans le budget des ménages est un problème majeur : pour de nombreuses personnes les primes représentent jusqu'à 20 ou 25% du revenu du ménage !

C'est pourquoi l'initiative 170 «Pour des primes d'assurance-maladie plafonnées à 10% du revenu du ménage !», lancée par le Parti socialiste, les Verts et Ensemble à Gauche, réforme les subsides d'assurance-maladie afin de ramener la charge de la prime au maximum à 10% du revenu et permet de protéger durablement les assuré-e-s.

10%, c'est un maximum !

Voici quelques exemples concrets des effets de l'initiative :

Une personne seule ayant un revenu déterminant unifié (RDU) de 50'000 CHF aujourd'hui ne touche aucun subside et consacre 14.35% de son RDU à ses primes. Avec l'initiative, elle recevra 181 CHF/par mois de subside.

Un couple avec un enfant à charge et un RDU de 71'000 CHF, a droit aujourd'hui à 100 CHF/mois de subside. Avec l'initiative, ce subside sera porté à 747CHF/mois pour toute la famille.

Avec deux enfants à charge et 87'000 CHF de RDU, aujourd'hui leurs subsides s'élèvent à 144CHF/mois et leur taux d'effort est de 18.46%. Avec l'initiative, ce montant sera porté

Par **Carole-Anne Kast**

Mandataire du comité de l'initiative 170

à 757 CHF/mois pour les 4 membres de la famille, ramenant le taux d'effort à 10%, ce qui doit être le maximum !

Pour les personnes aux revenus supérieurs, l'initiative 170 ne change rien : elles continueront à payer leurs primes d'assurance-maladie sans subside, comme c'est le cas aujourd'hui.

Pas de demi-mesure pour répondre aux besoins et soutenir la classe moyenne

De plus en plus d'assuré-e-s optent pour une franchise élevée afin de voir leur prime mensuelle baisser et doivent prendre le risque de faire face à des coûts de santé considérables. Les conséquences sont dramatiques : chaque année, entre 10 et 20% des personnes assurées ne se rendent plus chez le médecin par crainte de frais qu'elles ne seront pas en mesure d'assumer.

« L'initiative bénéficiera avant tout aux personnes qui ne sont pas ou peu aidées par le système actuel »

Le contreprojet opposé à l'initiative améliore le système des subsides genevois, mais n'est qu'une demi-mesure. Au contraire, l'initiative bénéficiera avant tout aux personnes qui ne sont pas ou peu aidées par le système actuel. Le public cible sera ainsi nettement élargi, notamment pour les familles de la classe moyenne, les retraité-e-s, etc.

Ces dernières années, les personnes modestes et la classe moyenne se sont serré la ceinture alors que les charges courantes ont augmenté (loyer, primes d'assurance-maladie, etc.). Il est nécessaire d'apporter une solution à ce problème : nous devons tout mettre en œuvre pour faire passer l'initiative 170 «Pour des primes d'assurance-maladie plafonnées à 10% du revenu du ménage !». ●



CONTREPROJET À L'IN 170 : C'EST DÉJÀ UNE VICTOIRE !

Par **Marko Bandler**

Le 19 mai prochain, les Genevois-es seront appelé-e-s à se prononcer sur un contreprojet à notre initiative « Pour des primes d'assurance-maladie plafonnées à 10% du revenu du ménage » (IN 170). Proposé par le Conseil d'État et accepté à une très large majorité du Grand Conseil, il constitue déjà en soi une victoire pour l'initiative ! Il démontre en effet que la situation devant laquelle se retrouve chaque mois un nombre croissant de ménages est devenue intolérable. Certes, ce contreprojet va moins loin que l'IN 170, mais il offre des perspectives réjouissantes en termes d'investissement social à destination des classes moyennes et des ménages précaires.

« La situation devant laquelle se retrouve chaque mois un nombre croissant de ménages est devenue intolérable »

La différence principale entre ce contreprojet et l'IN 170 réside dans le coût. Le contreprojet constitue une contrepartie politique au projet RFFA : pour chaque franc que couvrira la réforme fiscale, l'État investira un franc dans le social. La facture s'élève donc à 186 millions. L'IN 170, quant à elle, coûterait 450 millions dès 2020, et près d'un milliard d'ici 10 ans. La raison qui explique ce montant élevé est à chercher dans le mode de calcul des primes retenu par les initié-e-s. En effet, en choisissant de se baser sur la « prime moyenne cantonale » (qui est un indicateur servant à calculer les prestations complémentaires), on se retrouve avec une prime de base à 598 CHF. Or, ce chiffre est assez éloigné de la réalité, puisque 75% des Genevois-es paient une prime inférieure à ce montant. En effet, le montant moyen d'une prime à Genève se monte à 480 CHF. Et c'est justement sur cette base que se calque le contreprojet, ce qui explique son coût bien

inférieur à l'IN 170, alors même que, dans les faits, il permet néanmoins de s'approcher des buts poursuivis par celle-ci.

Contrairement à l'initiative, le contreprojet ne consiste pas en une mesure linéaire visant à compenser financièrement les montants de primes supérieurs à 10% du revenu. Il propose une adaptation des montants et des barèmes existants, lesquels se trouvent ainsi considérablement étendus. D'un subside maximal de 90 CHF dans le système actuel, on passe en effet à 300 CHF dans le contreprojet. De même, le cercle des bénéficiaires, qui ne comportait que trois catégories, passe à huit. Ainsi, le cercle des bénéficiaires sera de près de 125'000 personnes (145'000 pour l'initiative), contre seulement 53'000 aujourd'hui !

Il convient de préciser en outre que le contreprojet s'adresse principalement aux familles – notamment monoparentales – ainsi qu'à la classe moyenne. Par exemple, une famille avec deux parents et deux enfants dont le revenu est de 80'000 CHF touche aujourd'hui un subside d'à peine 150 CHF. Cette même famille bénéficierait avec le contreprojet d'un subside de 534 CHF ! Son taux d'effort passe donc de 16.1 à 10.3%, soit quasiment l'objectif poursuivi par l'IN 170 ! Le contreprojet va par ailleurs parfois plus loin que celle-ci ! Une mère seule avec un enfant, dont le revenu est de 50'000 CHF, bénéficierait avec le contreprojet d'un subside de 407 CHF par mois, ce qui ramène son taux d'effort à 4.9%, soit bien au-delà de ce que préconise l'initiative !

Si notre initiative ne passe pas le 19 mai prochain, ce contreprojet constitue donc une réponse particulièrement pertinente à la problématique de la hausse des coûts de la santé dans le budget des ménages. C'est la raison pour laquelle le Parti socialiste genevois le soutient également. ●



« #PASDANSMONPARLEMENT » : STOP AU SEXISME ET AU HARCÈLEMENT !

Par **Liliane Maury Pasquier**

Présidente de l'Assemblée parlementaire
du Conseil de l'Europe (APCE)

Comme vous le savez peut-être, l'Union Interparlementaire et l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe ont réalisé conjointement une étude sur le sexisme et le harcèlement au sein des parlements européens. Cette importante étude se base sur des entretiens avec 123 femmes de 45 pays européens, dont 81 femmes parlementaires et 42 femmes membres du personnel parlementaire.

Celle-ci met en lumière un problème systémique au sein des parlements européens, touchant à des faits de violence, mais aussi à toute une attitude sexiste qui rendrait de tels agissements presque acceptables. Ainsi, plus de 85% des femmes parlementaires interrogées ont été victimes de violences psychologiques pendant leur mandat. Près de 68% ont été confrontées à des remarques sur leur apparence physique ou à des stéréotypes de genre. Et près du quart des femmes parlementaires a été victime de harcèlement sexuel. Cette étude propose également des solutions concrètes pour remédier à ces situations. Elle recommande notamment de mettre en place des mécanismes confidentiels de dépôt de plainte et d'enquête, ainsi que d'imposer des sanctions disciplinaires aux auteurs de tels actes.

Cette étude le montre clairement : il est de notre responsabilité, à toutes et tous, d'agir pour une égalité réelle. Nous devons continuer à faire évoluer les mentalités à travers l'action, la dissolution des tabous et le refus de se taire. La parole et l'échange sont ici essentiels pour pouvoir opérer les changements nécessaires au niveau législatif. Nous, membres d'un parti politique, avons la responsabilité de faire passer clairement ce message : les comportements sexistes, le harcèlement et la violence sexuelle sont totalement inacceptables dans nos parlements – comme partout dans nos sociétés – et doivent être combattus sans exception. Nous devons donc

promouvoir les solutions proposées au sein de nos parlements communaux, cantonaux et des chambres fédérales. Ce travail ne pourra être couronné de succès qu'avec la participation et le soutien de toutes et tous.

Dans le but de rendre ces réalités visibles, j'ai par ailleurs lancé l'initiative #PasDansMonParlement. Cette campagne sur les réseaux sociaux se veut un outil concret pour lutter contre toute intimidation à l'égard des femmes, comportements sexistes, harcèlement et violences. Cette initiative ne se cantonne pas uniquement à l'arène politique mais a pour vocation d'inciter au lancement de campagnes similaires, telles que #PasDansMaVille, #PasDansMonUniversité, #PasDansMonParti, etc., partout où cela est nécessaire ! Je vous invite donc toutes et tous à vous joindre à cette campagne, pour mettre fin à ces comportements intolérables et créer un environnement inclusif et respectueux de chacune et chacun. ●

Pour suivre l'actualité de
l'Assemblée parlementaire du
Conseil de l'Europe et mon
actualité en tant que Présidente

Twitter Assemblée : twitter.com/PACE_News

Twitter Présidente : twitter.com/PACE_President

Facebook : www.facebook.com/ParliamentaryAssembly

Site du Conseil de l'Europe : www.coe.int

LA GRÈVE DU CLIMAT

Par **Anne Emery-Torracinta**
Conseillère d'État

Depuis quelques semaines, les jeunes font entendre leur voix en faveur du climat: à Genève, grève des cours et marches ont mobilisé plusieurs milliers d'élèves depuis le 18 janvier.

Dès le début du mouvement, j'ai décidé de les prendre au sérieux et de les écouter, tout en garantissant que l'école poursuive sa mission première qui est d'enseigner. J'ai donc rencontré les élèves organisateurs à plusieurs reprises, dès le 15 janvier, soit 3 jours avant la première manifestation. L'objectif de ces séances a été d'une part de leur rappeler le cadre scolaire, ses obligations, et de clarifier avec eux la gestion des absences, notamment lors des évaluations. D'autre part, je souhaitais écouter leurs propositions de mesures à prendre dans les écoles en faveur du climat: suppression ou forte limitation des vols en avion lors des voyages d'études, journées sans viande dans les cafétérias, journées ou ateliers autour du climat, charte climatique des

écoles, etc. Ces réflexions se poursuivent désormais au travers de rencontres prévues en présence des directions d'établissement, de façon à pouvoir concrétiser ces propositions sur le terrain.

La démarche suivie par le département se veut pragmatique. Elle s'inscrit dans l'une des finalités de l'école publique qui vise, notamment, à rendre l'élève conscient des objectifs du développement durable. Elle s'inscrit aussi pleinement dans le cadre de la nouvelle loi sur l'enfance et la jeunesse qui insiste sur l'encouragement de la participation des jeunes: parce que c'est en participant dès son plus jeune âge que l'on apprend les rouages de la démocratie et d'une citoyenneté responsable. ●

IL EST TEMPS DE RELANCER LA POLITIQUE DE COHÉSION SOCIALE EN MILIEU URBAIN!

Par **Thierry Apothéloz**
Conseiller d'État

Relancer récemment le Centre d'analyses territoriales des inégalités (CATI-GE), inactif depuis bientôt cinq ans, était l'un de mes objectifs en ce début de législature. C'est désormais chose faite!

Ce groupe de chercheur-euse-s de l'Université de Genève et de la Haute École de Gestion avait produit deux rapports très importants en 2011 et 2014 sur les profils statistiques des habitant-e-s des 475 quartiers qui composent notre canton. On y avait décelé d'innombrables inégalités d'un secteur à l'autre, qui remettaient clairement en question notre idéal démocratique d'égalité des chances et des opportunités. Faute de moyens, le CATI-GE avait malheureusement dû cesser ses investigations, qui constituaient pourtant des outils fondamentaux de pilotage des politiques sociales dans les territoires frappés par la précarité et l'exclusion.

Le CATI-GE sert aussi et surtout à permettre la mise en œuvre de la loi sur la politique de cohésion sociale en milieu urbain, qui a elle aussi fait les frais du désintérêt des politiques lors de la législature précédente. En relançant ce groupe de recherche, je souhaite montrer ma détermination à faire en sorte que la question des inégalités devienne une préoccupation centrale dans l'élaboration autant que dans la mise en œuvre des politiques publiques cantonales. Je compte par ailleurs également associer pleinement les communes à cette démarche. L'action de proximité, au cœur des problématiques et au plus près des besoins, ne peut se faire qu'en partenariat étroit avec les collectivités locales. ●



L'URGENCE CLIMATIQUE EXIGE L'ACTION IMMÉDIATE

Par **Thomas Wenger**

Député au Grand Conseil, chef de groupe

À l'heure où des dizaines de milliers de jeunes et moins jeunes à travers Genève et la Suisse, des millions à travers le monde, défilent et manifestent pour le climat et pour sauver notre planète en grand danger à cause de la pollution mondiale, nous devons agir immédiatement au niveau politique à chaque échelle.

C'est ce que font les député-e-s socialistes au Grand Conseil. Malheureusement, les élu-e-s de droite (PDC, PLR, UDC) ne suivent pas. Ils et elles votent ou s'appêtent à voter 130 millions pour des projets routiers rétrogrades et polluants. Le premier projet, voté le 22 mars, est un crédit d'étude de 24 millions sorti de commission des travaux pour la traversée autoroutière du lac, heureusement ramené à 6 millions grâce à un amendement socialiste. Les député-e-s PS ont refusé l'ensemble du crédit au vote final. Deux crédits de 122 millions pour la réalisation de deux nouvelles liaisons routières au Sud du Canton et la construction du complément de la jonction autoroutière de Lancy-Sud seront soumis au vote des député-e-s lors de la prochaine session. Nous les refuserons.

Comment peut-on encore aujourd'hui avoir une vision politique de la mobilité aussi passéiste et irresponsable? Nous sommes au cœur d'une prise de conscience citoyenne sur l'urgence climatique et environnementale. La population attend de ses représentant-e-s politiques des décisions claires et courageuses. Rappelons ici que le trafic motorisé représente 20% des émissions de gaz à effet de serre alors que le Canton s'est engagé à prendre le cap d'une société post-carbone et à réduire de 40% ses émissions de gaz à effet de serre d'ici 2030.

Mais alors que dire de l'Aéroport de Genève ?

En 2018, il comptabilisait 17,7 millions de passagers et 187'000 mouvements d'avions. Les prévisions pour 2030 sont de 25 millions de passagers (68'500 par jour), 650 vols par jour, un avion qui décolle ou atterrit toutes les 90 secondes, 18h/24. Les nuisances ont explosé, en particulier le bruit (notamment nocturne) et la pollution de l'air, ainsi que les émissions de CO₂, dont 23% sont dues au trafic aérien à Genève. Mais là, à nouveau, la droite fait la sourde oreille. Elle rejette l'initiative des associations environnementales et de riverains qui demande un développement maîtrisé et équilibré de l'aéroport. Elle ne veut encore moins entendre parler d'une taxe sur les billets d'avion et sur le kérosène.

Les partis politiques comme le PDC et le PLR essaient de faire croire qu'il se préoccupent d'environnement en verdissant leur communication. Mais ce n'est qu'un vernis bien terne, dès qu'il s'agit de passer au vote, ils continuent à soutenir des projets qui engendreront pollution et nuisances sonores.

Les député-e-s socialistes considèrent que ces solutions témoignent d'une vision archaïque et irresponsable. Nous soutenons une mobilité durable et douce, un développement maîtrisé de l'aéroport, une diminution de la pollution et des nuisances sonores, faisant écho aux préoccupations de la population. Nous prenons nos responsabilités d'élu-e-s pour répondre à toutes celles et ceux qui marchent pour le climat et qui nous demandent d'agir face à l'urgence climatique. Vous pouvez compter sur nous ! ●

CAROUGE, DES PROJETS DE GAUCHE RÉUSSIS

Par **Stéphanie Lammar**
Conseillère administrative à Carouge

et **Matthias Meyer**
Chef de groupe PS au Conseil municipal de Carouge

Depuis 2015, le Parti socialiste carougeois (PSC) compte 11 conseiller-ère-s municipaux-ales sur 33, ce qui le place dans une position de leader au sein du Conseil municipal, bien que l'Alternative (PS-Verts) n'y dispose juste pas de la majorité (16 sur 33). Force de proposition, nous avons fait avancer de nombreux projets à Carouge, grâce à une étroite collaboration avec l'Alternative et une volonté de dialogue avec l'ensemble du Conseil municipal. Parmi les projets les plus marquants, citons la reconstruction du Théâtre de Carouge qui a été plébiscitée par 66% de la population. Le développement d'une zone piétonne et la création d'un PUS (plan d'utilisation du sol) sont deux autres projets récents.

La première petite zone piétonne à la place du Marché, initiée par l'Alternative (PS, Verts, AGT), est devenue un magnifique lieu de « vivre ensemble ». Fort de ce beau succès, il est essentiel de développer cet espace en intégrant la totalité de la rue Saint-Joseph. Cependant, le parcours pour parvenir à la zone piétonne actuelle n'a pas été simple, une partie de la droite et certain-e-s commerçant-e-s s'y étant opposé-e-s de manière radicale. C'est pourquoi nous devons agir en amont, associant divers-e-s partisan-e-s à cet élargissement provenant tant de la gauche que de la droite. L'association « Carouge A Venir » a été ainsi créée, permettant aussi de nouer un dialogue avec les commerçant-e-s et les habitant-e-s. Ce travail a abouti à une motion votée par le conseil municipal en juin 2018, permettant aujourd'hui de dépasser les querelles de clocher pour proposer à la population un véritable concept urbain qui sert l'intérêt public.

Les petit-e-s commerçant-e-s et les artisan-e-s jouent un rôle fondamental dans la qualité de vie des habitant-e-s, puisqu'ils et elles favorisent la consommation locale et participent à l'attractivité et la vitalité de la commune. Pourtant, de nombreux commerces sont dans la précarité et la transformation d'arcades publiques en bureaux et cabinets fera à terme mourir Carouge. Les raisons en sont multiples : concurrence avec les ventes par internet, loyers trop élevés, forte demande pour des bureaux dans les rez-de-chaussée du Vieux-Carouge. Avec l'Alternative, nous avons proposé d'adopter un PUS qui vise à maintenir le nombre de locaux ouverts au public, à savoir des commerces en tous genres, évitant qu'en cas de changement de locataire, les lieux ne se ferment au public. Grâce à une



solide négociation avec tous les partis, dans laquelle le PSC a été très actif, ce PUS a été voté au Conseil municipal en février 2019.

**« Nous sommes arrivé-e-s
à faire passer des projets
de gauche d'importance pour
notre commune »**

Le vote de ces projets démontre que même si nous ne disposons pas d'une majorité au Conseil municipal, nous sommes arrivé-e-s néanmoins à faire passer des projets de gauche d'importance pour notre commune. Cela dit, l'exercice a hélas trouvé ses limites avec le budget 2019 qui a été refusé. Il est en effet difficile de faire comprendre à certain-e-s la nécessité d'augmenter le centime additionnel (39 à Carouge, alors que la moyenne des communes suburbaines est à 47) avec le développement que va connaître Carouge ces prochaines années (doublement de la population d'ici 20 ans). Un accord risque dès lors d'être difficile, mais nous ne perdons pas espoir. ●

COORDINATION DES COMMISSIONS ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

Par **Françoise Joliat**

Vice-présidente responsable de la COCOM

Réchauffement climatique, cri d'alarme du GIEC, jeunes en «grève du climat» appelant les politiques à sortir de leur inconstance et de leur inertie.

Quelle réponse du Parti socialiste genevois ?

Lors de sa séance du 14 mars dernier, le Comité directeur a choisi de faire sien l'Agenda DD 2030 de l'ONU et ses dix-sept objectifs du développement durable (ODD) et d'en faire un cadre de référence de son action et de celle de ses commissions.

Nous avons quelques années pour inverser le cours du réchauffement climatique: passer d'une économie de la prédation, orientée vers l'utilisation intensive et destructrice des ressources disponibles, la disparition programmée de la biodiversité et la destruction du territoire, à un modèle économique de la valeur écologique et sociale. Ce modèle se devra d'être inclusif, circulaire, solidaire, fondé sur des investissements personnels et collectifs afin d'entraîner une amélioration du bien-être humain et de l'équité sociale tout en réduisant de manière significative les risques environnementaux et la pénurie de ressources. Nous avons quelques années pour sortir de la peur et de la fatalité, pour mettre notre imagination, notre créativité au service de la transformation. Un énorme défi, mais un challenge enthousiasmant !

**«Aujourd'hui,
il est impensable qu'un
parti n'ait pas d'avis
sur le climat»**

Avec l'Agenda DD 2030 de l'ONU, nous bénéficions d'un plan d'action universel, cohérent, visant la durabilité pour l'ensemble de la société: cadre de référence, programme de portée universelle, grille de lecture systémique commune aux instances publiques et privées identique pour toutes et tous.

Aujourd'hui, il est impensable qu'un parti n'ait pas d'avis sur le climat. Depuis 1987 et le rapport Brundtland «Notre avenir à tous», le PS s'est toujours investi dans le développe-

ment durable. Le changement climatique ne doit pas être le terrain d'action des seuls Verts, la réduction de l'empreinte écologique fait partie de notre projet de société. Il ne s'agit pas de remplacer les valeurs socialistes par les objectifs du développement durable de l'ONU, mais bien de reconnaître que ces objectifs sont en harmonie avec l'ensemble de notre programme. Cet outil peut donc devenir une référence pour évaluer, déterminer et réaliser des actions cohérentes, pour mettre en action le programme du parti.

Pour mieux entrer dans cette manière de travailler, pour la rendre familière à chacun-e, le Comité directeur a décidé d'organiser très prochainement une Assemblée générale sur le développement durable. Outre son aspect formateur, celle-ci devra cibler des actions concrètes, directement réalisables, impliquant notamment les candidat-e-s aux élections.

Les commissions vont poursuivre leur travail en incluant chacune les objectifs du développement durable qui impactent le plus leur domaine de réflexion, menant à un travail interactif et complémentaire. De plus, une liste de mandats complémentaires a été proposée à chacune.

En bonne logique, la Commission développement durable va disparaître au profit de la constitution d'une commission de l'environnement. Reste à remobiliser certaines commissions. ●

**Les documents suivants sont
à disposition au secrétariat :**

- ODD et cibles commissions
- Organisation des commissions
- Proposition de mandats aux commissions



RENOUVELLEMENT AU SECRÉTARIAT DU PS GENEVOIS

Par **Eloisa Gonzalez**, Membre du comité de rédaction
et **Thomas Wenger**, Député, chef de groupe

Après 5 ans passés au secrétariat, Simon Descombes quitte son poste d'assistant parlementaire du groupe socialiste au Grand Conseil. Il a travaillé sur de nombreux objets parlementaires avec les député-e-s permettant de faire avancer les idées socialistes au Parlement. Son caractère constructif, posé et agréable a été fortement apprécié. Nous lui souhaitons plein succès dans ses nouvelles fonctions dans le domaine du marché du travail et nous réjouissons de le retrouver lors de nos prochaines activités militantes.

Simon a été remplacé par Camille Reynolds qui a commencé le 1er avril. Après un bachelor et un master obtenus à l'Université de Genève, elle a réalisé un doctorat en science politique à l'Université de Lausanne. Elle a travaillé pendant 5 ans en tant qu'assistante de recherche et d'enseignement, notamment dans le domaine des méthodes de recherche en sciences sociales.

Ancienne JS, elle a souhaité rejoindre le parti pour pouvoir agir concrètement et défendre les valeurs qui lui tiennent à cœur (égalité, solidarité, justice sociale). Elle est particulièrement sensible à la question du droit au logement, qui malgré son inscription dans la Constitution est malheureusement encore loin d'être effectivement garanti à Genève.

Elle rejoint donc l'équipe du secrétariat après l'arrivée au 1er décembre 2018 de Clémence Peillex comme Secrétaire générale adjointe avec pour principale mission de s'occuper de la communication et des campagnes. Elle assure, avec Simon, Tamina, Morgane et Camille, l'inté-

rim pendant le congé maternité de Frédérique Bouchet qui revient au mois de juin.

Avant de rejoindre le parti, Clémence a étudié la science politique et la communication. Précédemment, elle travaillait au centre de carrière de l'Université de Genève et s'occupait des relations avec les entreprises pour l'insertion des étudiant-e-s sur le marché du travail. Elle a aussi travaillé au service de communication du Conservatoire de musique de Genève.

Elle a postulé au Parti socialiste dans le but de travailler pour une organisation à laquelle elle peut s'identifier en termes de valeurs et idées et dont le fonctionnement correspond à sa sensibilité. Elle donne beaucoup d'importance à l'égalité des chances, notamment entre femmes et hommes et se réjouit qu'en cette année de Grève des Femmes ce sujet occupe une place importante. Cette volonté de donner les mêmes chances à tou-te-s concerne aussi la formation et l'insertion professionnelle ainsi que la réinsertion et la formation en cours d'emploi. Ces premiers mois au sein du parti lui ont permis d'apprendre à connaître les camarades. Elle salue leur investissement et se réjouit d'œuvrer pour nous soutenir dans nos combats. ●

LA GRÈVE NATIONALE DES FEMMES* DU 14 JUIN 2019 : LES RAISONS DU GRAND DÉBRAYAGE (VOL. II)

Par **Aurélie Friedli**

Candidate au Conseil national / avocate stagiaire

Le 14 juin, je ferai grève pour la première fois de ma vie. Avec des milliers de femmes à travers la Suisse, je descendrai dans la rue pour revendiquer une égalité de fait.

Il n'est pas question d'une guerre des sexes ou d'une volonté de renversement des inégalités. Nous demandons «simple-ment» d'être payées de la même manière que les hommes. Nous demandons que les tâches ménagères soient réparties de manière plus équitable et que le travail de soin/care soit reconnu. Nous demandons que les violences sexuelles et le harcèlement de rue soient condamnés par la justice et par l'opinion publique. Nous demandons une protection accrue lors du retour de congé maternité. Nous demandons encore tellement de choses qui vont de soi et qui pourtant nous sont toujours refusées. Chacune d'entre nous porte des revendications qui lui sont chères. Nous les partagerons avec nos voisines, nos sœurs, nos filles, nos amies, nos amantes, nos collègues, nos mères. Nous nous réunirons pour préparer des actions. Et puis, le 14 juin nous ferons entendre nos cris de colère et résonner notre volonté d'obtenir maintenant l'égalité ! Bien entendu, il existe d'autres manières de faire entendre nos revendications : l'engagement associatif, la formation, l'engagement politique, les changements législatifs, les cam-

pagnes de sensibilisation. Nous avons tout essayé. Mais rien ne bouge, ou si lentement. Comme beaucoup d'entre nous, je suis lasse d'être toujours discriminée parce que je suis une femme*.

Des femmes se sont battues pendant des décennies pour obtenir le droit de vote, puis la loi sur l'égalité et enfin le congé maternité payé. À nous aujourd'hui de continuer à nous engager pour avancer vers l'égalité.

Pour toutes ces raisons, le 14 juin, je ferai grève pour la première fois de ma vie. Si toi aussi tu souhaites participer, rejoins le collectif genevois (en t'inscrivant sur grevefeministe2019geneve@gmail.com), celui de ton quartier ou crée ton propre collectif local. Le Groupe Égalité du PSG accueille également celles et ceux qui veulent agir au sein du parti. Rejoins-nous pour faire entendre tes revendications. Ensemble, nous marchons pour nos droits et notre dignité ! ●

* Toute personne qui n'est pas un homme cisgenre (soit un homme qui se reconnaît dans le genre qui lui a été assigné à la naissance)

Comment participer ?



Participer à la séance du Groupe Égalité du PS genevois le 10 mai 2019



Participer à l'un des groupes de travail du collectif genevois de la Grève des Femmes* : pour s'inscrire dans un groupe ou recevoir des nouvelles de la Grève, il suffit d'écrire à grevefeministe2019geneve@gmail.com



Contacter les syndicats présents dans ton milieu professionnel



Liker la page facebook du collectif genevois @GF Genève



Visiter www.frauenstreik2019.ch et découvrir le Manifeste de la Grève

RELIANCE

Vous avez un peu de temps libre ?

Vous vous sentez concernés par le sort des jeunes migrants en situation difficile à Genève et êtes prêts à nouer avec l'un d'eux une relation de confiance. Vous croyez à l'importance d'instaurer un partenariat avec sa famille et de collaborer avec son réseau pour rendre le lien famille – enfant – école et quartier plus authentique.

Nous avons besoin de vous !

L'Association Reliance est une association, laïque, privée qui propose des tutorats à destination de jeunes en difficulté scolaire issus majoritairement de familles migrantes, aux revenus très modestes. Depuis plus de 10 ans Reliance s'engage auprès des jeunes et de leur famille ; elle favorise leur insertion scolaire, sociale et professionnelle. Notre association veut créer une relation interpersonnelle de soutien, d'aide, d'échanges et d'apprentissage, de restauration de l'estime de soi, une démarche d'intégration et de cohésion sociale au quotidien.

Reliance offre à ses tuteur/tutrice- s :

- Un engagement citoyen modestement défrayé à 30 francs/heure
- Un encadrement soutenant par des professionnels : formation initiale, formation continue, intervision, supervision.

Exigences de Reliance :

Pour les jeunes de 7-15 ans et leur famille :

- Capacité à interagir avec des familles de culture différente et leur réseau
- Capacité à encadrer l'enfant ou le jeune dans son travail scolaire
- Disponibilité de 2 heures par semaine
- Participation à une formation initiale (2 x 3 heures)
- Participation à 2 heures d'intervision par mois

Pour les Requérants d'Asile Non Accompagnés (15-23 ans)

Atouts supplémentaires :

- Expérience, expertise dans le monde de la formation professionnelle (maître professionnel, maître d'apprentissage, maître d'atelier, retraités de ces fonctions...)
- Connaissance du monde professionnel et carnet d'adresses

Pour tout renseignement, prière de s'adresser à :

Nadia Baehler, coordinatrice

info@reliance-ge.ch

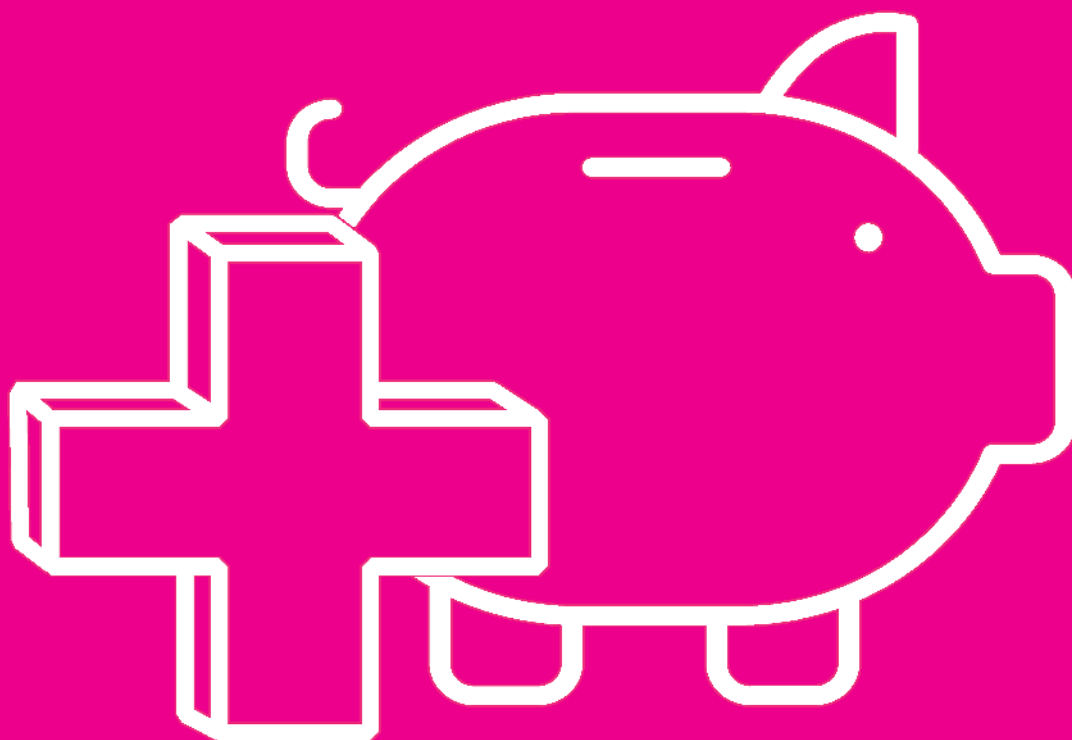
www.reliance-ge.ch



**Signez et faites signer
l'initiative d'allègement
des primes jointe
au journal !**

PRIMES

10%



JAB
CH-1205 Genève
PP/JOURNAL

VOTATION DU 19 MAI 2019 LES RECOMMANDATIONS DU PS GENEVOIS

VOTATION FÉDÉRALE :

Objet n°1 : Acceptez-vous la loi fédérale du 28 septembre 2018 relative à la **réforme fiscale et au financement de l'AVS (RFFA)** ? **NON**

Objet n°2 : Acceptez-vous l'arrêté fédéral du 28 septembre 2018 portant approbation et mise en œuvre de l'échange de notes entre la Suisse et l'UE concernant la reprise de la directive (UE) **modifiant la directive de l'UE sur les armes** (Développement de l'acquis de Schengen) ? **OUI**

VOTATION CANTONALE :

Objet n°1 : Acceptez-vous la loi modifiant la loi instituant la **Caisse de prévoyance de l'Etat de Genève (LCPEG)** (loi 1) ? **OUI**

Objet n°2 : Acceptez-vous la loi modifiant la loi instituant la **Caisse de prévoyance de l'Etat de Genève (LCPEG)** (loi 2) ? **NON**

Objet n°3 - question subsidiaire : Si la loi 1 et la loi 2 sont acceptées, **laquelle des deux a-t-elle votre préférence ? Loi 1**

Objet n°4 : Acceptez-vous la loi modifiant la **loi sur les heures d'ouverture des magasins (LHOM)** (Sauvons les emplois du commerce genevois) ? **NON**

Objet n°5 : Acceptez-vous la loi modifiant la **loi sur l'imposition des personnes morales (LIPM)** (RFFA), du 31 janvier 2019 ? **NON**

Objet n°6 : Acceptez-vous l'initiative populaire cantonale 167 «**Pour une politique culturelle cohérente à Genève**» ? **OUI**

Objet n°7 : Acceptez-vous l'initiative populaire 170 «**Pour des primes d'assurance-maladie plafonnées à 10% du revenu du ménage!**» ? **OUI**

Objet n°8 : Acceptez-vous le **contreprojet à l'IN 170** ? **OUI**

Objet n°9 - question subsidiaire : Si l'initiative et le contreprojet sont acceptés, lequel des deux a-t-il votre préférence ? **L'initiative**